

fonctionnement 2021 du musée. Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 6 750 € (six mille sept cent cinquante euros).

**DELIBERATION
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

Considère que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France,

Confirme l'importance du développement d'un programme d'éducation artistique et culturelle au sein du musée municipal, conformément aux orientations nationales,

Dit que la dépense sera financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2021,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches afin de solliciter une subvention d'un montant de 6 750 Euros pour la mise en œuvre de ce programme d'éducation artistique et culturelle, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200929-2591-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020